

RELEVÉ DE DÉCISIONS CONSEIL EXÉCUTIF DU 15 MARS 2018

Présents : BARILLERE Jean-Marie (CNIV/CIVC) – BERNARD Michel (CNIV/INTER RHÔNE) – BOUCHE Michel (CIVS) — CHARRIER Emmanuel (BIVC) – DE MONTE Marie (InterVin Sud-Est) – DUTOUR Jean-Martin (INTER LOIRE) - FORGEAU Joël (Vin & Société) – FORGET Christophe (BNIC) - HAUSHALTER Georges (CIVB) – RIOU Christophe (CNIV) – CHANEL Floriane, IMBERTI Marie-Henriette et AGOSTINI Jérôme (CNIV)

Le Président du Cniv Jean-Marie BARILLERE ouvre la séance.

1. Procès-Verbal

Le relevé de décisions du Conseil Exécutif du 1^{er} février 2018 est adopté à l'unanimité.

2. EGA et Plan de filière

i. Mise en œuvre

Nombre d'actions du Plan de filière doivent être mises en œuvre regionalement, aussi les interprofessions doivent ouvrir les discussions sur ce sujet.

Chaque ambition ne va pas relever du même degré de régionalisation :

- Les aspects sociétaux vont relever d'une stratégie nationale, par le biais notamment du plan de prévention de Vin et Société.

George HAUSALTER (CIVB) présente le travail effectué dans sa région : en appui sur la synthèse du Plan, a été déterminé ce qui semblait relever du niveau national, et ce qui relève du régional. Il est conseillé aux interprofessions de mettre en œuvre une démarche semblable afin de déterminer les moyens disponibles et adapter l'accompagnement national selon les spécificités et difficultés de chacune.

Le Conseil exécutif demande que chaque interprofession prépare une note faisant état de ses capacités de mise en œuvre, afin que le Cniv puisse faire état de l'aide à apporter.

Calendrier :

Dans un premier temps, les présidents des organisations professionnelles nationales et les rapporteurs des quatre groupes EGA vont se rencontrer courant dès que possible.

Des points seront faits lors de chaque réunion du Cniv, et l'objectif est de présenter un travail construit lors de l'Assemblée générale de Juin.

ii. *Projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable*

Le projet de loi déposé avec beaucoup d'incertitudes n'apparaît pas entièrement en phase avec les conclusions des Etats généraux de l'alimentation.

Il soulève deux interrogations pour les interprofessions, à savoir la sécurisation en matière de concurrence et la nécessaire adaptation du système aux filières. Ces problématiques renvoient à la démarche entreprise dans le cadre de la réforme de la PAC (voir ci-dessous).

Il ressort deux natures d'intervention dans le projet de loi :

- Sur le volet de la contractualisation, l'encadrement doit prévoir la capacité d'adaptation ou dérogation du dispositif par voie d'accord interprofessionnel, pour éviter qu'un modèle unique ne se substitue à des systèmes contractuels mis en place dans chaque région.

- Sur le volet de la promotion, il est important de prévoir l'adaptation réglementaire aux filières, conformément aux demandes des interprofessions. L'encadrement de la promotion semble incertain, aussi un travail sur le contenu et la nature du texte est nécessaire.

Dans ce volet, l'intérêt d'un amendement sera d'étendre la notion de détournement de notoriété afin de sanctionner les pratiques de la grande distribution.

Il y a de réels risques d'un passage par accord interprofessionnel. Malgré les ouvertures possibles de la future loi, celle-ci devra se soumettre aux règles communautaires, aussi il serait préférable d'interroger la Commission européenne sur les possibilités des interprofessions. En effet, la rédaction du projet de loi est ambiguë, notamment sur la possibilité pour les interprofessions d'émettre des « recommandations » en termes de coûts de production, ou sur d'autres indicateurs.

Le Conseil exécutif est informé que la proposition d'amendement sur les délais de paiement a été présentée à Bruno Le Maire lors de son passage sur le Pavillon des vins. Un rendez-vous avec son cabinet va être programmé.

3. Réforme de la PAC

Le 21 février, Jérôme AGOSTINI est allé à la rencontre de la représentation permanente de la France auprès de la Commission européenne, la Direction Générale de la concurrence, la Direction générale de l'agriculture et le cabinet du Commissaire européen à l'agriculture.

Lors de ces rendez-vous, le Cniv a proposé de clarifier la dérogation aux règles du droit de la concurrence par les organisations interprofessionnelles. Dans ce cadre, il a été rappelé qu'il est important de prendre en compte les intérêts spécifiques du secteur vitivinicole dans l'application du droit de la concurrence. Un travail pourra être lancé afin de déterminer des cas types de notification.

De plus, a été soulignée l'importance de maintenir l'OCM vin et la nécessité de permettre aux opérateurs, dans le cadre de la promotion pays tiers, de prolonger les mêmes actions au-delà des cinq années prévues.

Cette démarche s'inscrit dans la nécessité de sécuriser les règles de concurrence. Il est ainsi proposé de faire appel à quelques interprofessions en vue d'expliquer concrètement les besoins en matières de contractualisation, de tunnel de prix. Le Cniv les sollicitera prochainement.

4. Point Vin et Société

Joël Forgeau, Président de Vin et Société, présente au Conseil exécutif les actualités institutionnelles.

En partenariat avec les autres filières des boissons alcoolisées, le travail sur le plan de prévention se concrétise, afin d'être remis avant la fin du printemps. Le plan respectera les spécificités de chaque filière, mais certains points seront transversaux, notamment s'agissant des mentions sanitaires.

Il est rappelé que la demande initiale de l'Elysée n'est pas de doter financièrement un plan de prévention, mais d'établir un budget et une cible du travail effectué et à venir.

Les Interprofessions sont sollicitées afin d'informer Vin et Société sur leurs pratiques locales en termes de prévention, et leurs besoins.

Le Conseil exécutif est informé qu'une action est en cours au niveau européen par le Comité vin, afin d'alerter les parlementaires européens français et les mobiliser, notamment sur le projet de loi irlandais.

5. Questions diverses

i. Gestion de la mesure Promotion OCM Pays tiers

Il a été porté à l'attention du Cniv les problématiques rencontrées par les Interprofessions concernant les contrôles effectués sur les dossiers de demande de solde de l'aide Promotion OCM Pays tiers.

En amont du prochain Conseil Spécialisé de FranceAgriMer, un courrier sera envoyé par le Cniv au Président du Conseil afin de mettre en avant :

- La nécessaire stabilisation de la norme de contrôle ;
- La non-rétroactivité des règles applicables aux programmes.

ii. Convention Cniv – FranceAgriMer

La version finalisée de la Convention cadre est présentée aux membres du Conseil exécutif. Elle sera signée lors du Conseil spécialisée par le Directeur du Cniv et la Directrice de FranceAgriMer, et fera l'objet d'un Communiqué de presse et d'une brève sur le site internet du Cniv.

iii. Salon International de l'Agriculture

Un bilan détaillé de l'édition 2018 sera adressé aux membres, afin de mettre en avant la diversité des rendez-vous ainsi que leur qualité.

Une inquiétude persiste qui est celle de l'absence du ministre de l'Agriculture ou de son cabinet auprès des filières agricoles.

Le Conseil exécutif valide le lancement d'un nouvel appel d'offres sur les années 2019 à 2021 pour le Pavillon des vins, à budget constant. Cet appel d'offre sera conditionné à l'obtention des financements nationaux et communautaires.

iv. Point dépérissement

Christophe Riou, Délégué de la Mission Dépérissement, présente un état des activités du plan. L'appel à projet 2018 est paru le 4 décembre, et a été envoyé à plus de 200 contacts réunis à Bordeaux lors

d'un séminaire. Les projets pourront être déposés jusqu'au 31 mars 2018, et seront validés lors du Conseil de surveillance du 24 mai.

Il est rappelé aux membres du Conseil que le prochain séminaire du plan se tiendra à Montpellier le 4 avril, les inscriptions restant ouvertes jusqu'au vendredi 30 mars. A cette occasion, seront présentées les initiatives régionales, les résultats et avancées du plan. Des « carnets du plan » seront diffusés et reprendront en essence les informations disponibles sur le site internet.

En parallèle, un travail est en cours afin d'établir un partenariat avec la FAFSEA, afin de mettre en œuvre deux certificats de qualification professionnelle, et un module de formation spécifique au dépérissement pour les ouvriers et salariés.

v. *Aménagement de la prochaine réunion*

La prochaine réunion du Conseil exécutif du 26 avril est avancée à 8h30 au lieu de 10h.
